

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 27 juin 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le jeudi 27 juin à 16h30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 19 juin, s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants : 14

Prénom	Nom	Présents	Avaient donné pouvoir à	Absents et/ou excusés
Eric	BARBIER			X
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	X		
Nicole	BOUVIER			X
Arlette	BRET	X		
Christiane	BRUNET			X
Eve	BUEVOZ	X		
Anne-Marie	CHOLAT	X		
Christian	COLLOUD	X		
Anne-Marie	COMMUNAL			X
Hugues	DE BOISRIOU			X
Cécile	DEBRION	X		
Suzanne	DIAS	X		
Christiane	FAVRE	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD			X
Martine	POMA	X		
Sophie	PONTONNIER			X
Nathalie	REBATEL	X		
Béatrice	SANTAIS	X		
Jacqueline	SCHENKL		C.VIOLENT	X
Jacqueline	TALLIN	X		
Bernard	TURPIN			X
Elodie	VANACKERE			X
Colette	VIOLENT	X		
PERSONNEL				
Willy	CHEYNEL	X		
Pierre	BEYRIE	X		
Florian	PEPELLIN	X		
Nadia	FAVRE	X		
Natacha	PONTHUS	X		

18-2024 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Un agent du CIAS sur le grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe a la possibilité, à compter du 1^{er} juillet 2024 d'accéder au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. Cet agent n'apparaissait sur la liste des avancements de grade transmis par le CDG73.

Le Conseil social territorial du CIAS Cœur de Savoie a émis un avis favorable lors de sa séance du 14 mai 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **SUPPRIME** un poste d'agent administratif principal 2^{ème} classe à temps complet
- **CREE** un poste d'agent administratif principal 1^{ère} classe à temps complet

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

La Secrétaire de séance,



Nadia FAVRE

La Présidente,



Béatrice SANTAÏS

